

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Justine

À une SÉANCE ORDINAIRE de la municipalité de Sainte-Justine tenue le 7 novembre 2019 à 19h30 à la Mairie, située au 167, route 204 à Saint-Justine, à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Marcel Tanguay
Siège #2 - André Ferland
Siège #3 - Audrey Bédard
Siège #4 - Réjean Labonté
Siège #5 - Mario Chiasson
Siège #6 - Linda Gosselin

Les membres du conseil municipal forment le quorum sous la présidence de Christian Chabot, maire.

Monsieur Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

165-11-19

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2019
- 4 - FINANCES
 - 4.1 - Comptes fournisseurs au 7 novembre 2019
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - INSPECTEUR MUNICIPAL
 - 6.1 - Pluies abondantes
 - 6.2 - Service incendie
 - 6.3 - Sécurité civile
 - 6.3.1 - Adoption du plan de sécurité civile
 - 6.3.2 - Entente Croix rouge
 - 6.4 - Renouvellement des conduites / TECQ
 - 6.5 - Pépinière
 - 6.6 - Programme PPA-CE
 - 6.7 - Transport de bois au printemps
 - 6.8 - Développement Tanguay
 - 6.9 - Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2018
 - 6.10 - Vidange des boues / usine d'épuration
 - 6.11 - Avis de non-conformité
 - 6.12 - MRC de Bellechasse - programme FrigoResponsable
 - 6.13 - Dégagement ligne électrique
- 7 - QUESTIONS DIVERSES
 - 7.1 - Oeuvre des loisirs
 - 7.2 - Budget 2020 et états financiers comparatifs 2019
 - 7.3 - Concierge Centre civique
 - 7.4 - Transport autonomie
 - 7.5 - Maison de jeunes l'Olivier des Etchemins
 - 7.6 - Fonds d'aide au développement du milieu
 - 7.7 - Rencontre des élus sur le loisir et le sport
 - 7.8 - Informatique - cyberrisques
 - 7.9 - Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés
 - 7.10 - Séance de décembre
- 8 - CORRESPONDANCE
 - 8.1 - FQM
 - 8.2 - Fondation de l'École des Appalaches
 - 8.3 - L'Essentiel des Etchemins
 - 8.4 - Fondation Santé Beauce-Etchemin
 - 8.5 - Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches

- 8.6 - COBARIC
- 8.7 - Mini-Scribe
- 8.8 - Commission scolaire de la Beauce-Etchemin
- 8.9 - Démission Audrey Bédard
- 9 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Audrey Bédard,

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié en y ajoutant les items suivants:

6.13 Dégagement ligne électrique

7.10 Séance de décembre

8.8 Commission scolaire de la Beauce-Etchemin

8.9 Démission Audrey Bédard

ADOPTÉE

166-11-19

3 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2019

Le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2019 a été envoyé aux membres du conseil municipal.

Il est proposé par Réjean Labonté,

Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le procès-verbal de la séance ci-dessus mentionnée soit adopté.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

167-11-19

4.1 - Comptes fournisseurs au 7 novembre 2019

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS AU 7 NOVEMBRE 2019

N° chèque		Montant	Payé
C1900519	FONDS D'INVESTISSEMENT SAINTE-JUSTINE	12000,00	12000,00
C1900520	MOUVEMENT DES AÎNÉS DE SAINTE-JUSTINE	150,00	150,00
C1900521	HYDRO-QUEBEC	823,99	823,99
C1900521	HYDRO-QUEBEC	886,75	886,75
C1900521	HYDRO-QUEBEC	495,08	495,08
C1900521	HYDRO-QUEBEC	4 291,01	4 291,01
C1900521	HYDRO-QUEBEC	554,22	554,22
C1900522	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	881,60	881,60
C1900523	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	1 500,00	1 500,00
C1900524	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	81,60	81,60
C1900525	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	6 584,65	6 584,65
C1900526	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	457,45	457,45
C1900527	MINISTRE DES FINANCES	52 241,00	52 241,00
C1900528	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	140,00	140,00
	MARIO LAPIERRE	704,28	704,28
	LUC DEBLOIS	459,62	459,62
	FRÉDÉRIK LAPOINTE	2 087,26	2 087,26

	PIERRE FOURNIER	1 005,00	1 005,00
C1900529	CHRISTIAN CHABOT	1 291,31	
C1900530	AON HEWITT	3 719,00	
C1900531	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	8 934,10	
C1900532	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	3 187,50	
C1900532	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	332,70	
C1900533	SSQ GROUPE FINANCIER	3 999,31	
C1900534	SOGETEL INC.	601,43	
C1900535	IMPRIMERIE APPALACHES INC.	352,86	
C1900536	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	24,00	
C1900537	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	165,17	
C1900538	COOP STE-JUSTINE	1 625,08	
C1900538	COOP STE-JUSTINE	1 265,94	
C1900539	RÉAL HUOT INC.	4 824,95	
C1900540	CENTRE DU RADIATEUR ST-GEORGES INC.	358,73	
C1900541	HYDRO-QUEBEC	1 926,91	
C1900541	HYDRO-QUEBEC	917,96	
C1900541	HYDRO-QUEBEC	31,81	
C1900542	COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE	91,98	
C1900543	PAGES JAUNES INC.	84,80	
C1900544	MAURICE BROUSSEAU ET FILS INC.	219,49	
C1900545	SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	687,63	
C1900546	GOUDREAU ET GOUDREAU INC.	140,24	
C1900547	DÉPANNEUR SAINTE-JUSTINE	275,62	
C1900548	BELL MOBILITÉ INC.	67,74	
C1900549	PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC.	737,03	
C1900550	HORTO VERDI	3 331,98	
C1900551	SOCIETE DU PATRIMOINE DE SAINTE-JUSTINE	7 500,00	
C1900552	INDUSTRIES CIMENT LA GUADELOUPE INC.	1 445,93	
C1900553	ECCE TERRA, ARPENTEURS- GÉOMÈTRES, SENCRL	746,59	
C1900554	CHAMBRE DE COMMERCE DE SAINTE-JUSTINE	250,00	
C1900555	FORD APPALACHES INC.	19,86	
C1900555	FORD APPALACHES INC.	74,68	
C1900556	SIGNALISATION LEVIS INC.	558,44	
C1900557	ULTRAMAR ÉNERGIE	1 050,97	
C1900557	ULTRAMAR ÉNERGIE	1 335,67	
C1900558	EUROFINS ENVIRONEX	199,69	
C1900558	EUROFINS ENVIRONEX	220,79	
C1900559	M.R.C. DES ETCHÉMINS	1 997,18	
C1900560	EMCO DISTRIBUTION LTEE	469,96	
C1900561	PAVAGE BEAUCE-AMIANTE INC.	37 568,16	
C1900562	FABRIQUE SAINTE-KATERI-TEKAKWITHA	90,00	
C1900563	LES EMBELLISSEMENTS LANGEVIN	1 253,22	
C1900564	CWA / MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ	988,53	
C1900565	CARRIÈRE ETCHÉMIN INC..	2 328,24	
C1900566	SERVICES INFORMATIQUES KEVEN VACHON	126,43	
C1900566	SERVICES INFORMATIQUES KEVEN VACHON	1 790,38	
C1900566	SERVICES INFORMATIQUES KEVEN VACHON	654,21	
C1900567	BÉTON ST-GEORGES	1 402,98	
C1900568	GYRO-TRAC CORPORATION	347,73	
C1900569	SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	1 309,51	
C1900570	DATA2CLOUD.CA	176,72	
C1900571	LGC PRO LOGISTIQUE S.E.N.C.	37,89	
C1900572	COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE	50,00	
C1900573	RJ DUTIL	68 383,08	

C1900574	SM EAU EXPERT	2 459,32	
C1900575	LES ENTREPRISES JALU SENC	896,80	
	TOTAL	248 271,74	73 343,51
	SOLDE À PAYER	174928,23	
	ENCAISSE	-171833,95	

Sur une proposition de Mario Chiasson,

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés.

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

6 - INSPECTEUR MUNICIPAL

6.1 - Pluies abondantes

Suite aux pluies abondantes du 1er novembre, le conseil convient d'effectuer les interventions suivantes:

- faire passer une caméra à l'intérieur des drains de fondation des résidences situées au 195 et 197 route 204;
- effectuer au besoin, le nettoyage de la conduite d'égout sanitaire sur un tronçon de la route 204 (secteur de la COOP);
- s'informer de la possibilité de mettre un système d'alerte de niveau d'eau dans le regard situé face à Ford Appalaches;
- vérifier l'installation du raccordement des gouttières sur la rue Langevin afin qu'elles ne soient pas raccordés au réseau d'égout sanitaire.

6.2 - Service incendie

Le devis du nouveau camion incendie devrait être prêt prochainement.

6.3 - Sécurité civile

168-11-19

6.3.1 - Adoption du plan de sécurité civile

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE notre municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Justine que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE ledit conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement

sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Linda Gosselin,

Et unanimement résolu :

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité de Sainte-Justine préparé par le comité intermunicipal de sécurité civile formé des municipalités de Saint-Camille, Saint-Cyprien, Sainte-Justine, Saint-Magloire et Sainte-Sabine soit adopté;

QUE Gilles Vézina soit nommé responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile;

QUE cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

ADOPTÉE

6.3.2 - Entente Croix rouge

Le conseil est informé que la Croix rouge canadienne serait finalement disposée à conclure une entente de services lors de sinistres.

Nous devrions être en mesure de recevoir ce projet d'entente prochainement.

169-11-19

6.4 - Renouvellement des conduites / TECQ

Attendu que la Municipalité de Sainte-Justine a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Justine doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence de ce qui précède,

Il est proposé par Marcel Tanguay,

Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la Municipalité de Sainte-Justine s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité de Sainte-Justine s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre

du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Justine atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE

6.5 - Pépîne

Suite à l'estimé reçue de la part de Nortrax pour la réparation de la pépîne, le conseil municipal convient de faire effectuer les réparations urgentes de la pépîne soient les freins, la conduite et la "transfert pump" pour le diesel.

170-11-19

6.6 - Programme PPA-CE

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Justine a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de André Ferland,

Il est unanimement résolu et adopté:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine approuve les dépenses d'un montant de 14 000\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

6.7 - Transport de bois au printemps

Suite à la problématique pour le transport de bois survenu le printemps dernier, le conseil municipal aimerait qu'un règlement soit préparé et adopté en ce sens.

Monsieur le maire discutera de la situation à la MRC.

6.8 - Développement Tanguay

Le conseil est informé de l'état de ce dossier, notamment en ce qui a trait à l'évaluation de la capacité résiduelle des étangs aérés.

6.9 - Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2018

Cet item est reporté à la prochaine séance.

6.10 - Vidange des boues / usine d'épuration

Cet item est également reporté à la prochaine séance.

6.11 - Avis de non-conformité

Le conseil municipal est informé que nous avons reçu un avis de non-conformité pour la présence de matières résiduelles (asphalte et béton) sur le lot 5 989 561 dans le parc industriel.

Il serait bon de noter que ces matières ont été transportées chez "Carrière Ste-Rose".

171-11-19

6.12 - MRC de Bellechasse - programme FrigoResponsable

ATTENDU que la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) et son plan d'action ont été établis dans le cadre de l'adoption du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques adopté par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC);

ATTENDU qu'en vertu de la PQGMR, le MELCC devait depuis 2014 ajouter à chaque année 2 nouveaux produits couverts par un programme de Responsabilité élargie des producteurs (REP), programme qui vise notamment, à faire prendre en charge par les producteurs d'un bien ou d'un service, la gestion en fin de vie de ces produits;

ATTENDU que du point de vue de la lutte aux changements climatiques, il existe un consensus scientifique sur le fait que la solution la plus efficace pour réduire la production de Gaz à effet de serre (GES) est de récupérer proprement les gaz réfrigérants dans les appareils produisant du froid;

ATTENDU qu'en ce sens le MELCC a adopté le règlement sur les Halocarbures (Q-2, r. 29) qui encadre la gestion en fin de vie de ces appareils, en obligeant les municipalités qui ramassent ou font ramasser ces appareils à « récupérer ou faire récupérer, au moyen de l'équipement approprié, l'Halocarbure contenu dans le circuit de réfrigération de l'appareil et le confiner dans un contenant conçu à cette fin »;

ATTENDU qu'il existe une entreprise au Québec qui permet de récupérer jusqu'à 95 % du poids et des gaz de ces appareils conformément au règlement sur les halocarbures;

ATTENDU que les municipalités doivent désormais prendre en charge les coûts de gestion de ce traitement;

ATTENDU que ce programme permet également de récupérer des appareils usagés qui ont été inspectés et reconditionnés afin de les revendre et qu'il s'inscrit totalement dans les mesures de réemploi prévues dans la PQGMR mais aussi dans le PGMR 2016-2020 de la MRC de Bellechasse et que cela génère des retombées positives sur l'économie régionale;

ATTENDU que le Conseil de la MRC de Bellechasse a adhéré au programme FrigoResponsable tel que proposé par l'entreprise Puresphera;

En conséquence,

Il est proposé par Audrey Bédard,

Et résolu

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine demande au MELCC de mettre en place dans les meilleurs délais un programme de REP visant à couvrir les frais de traitement des appareils réfrigérant en fin de vie contenant des Halocarbures;

QUE cette résolution soit transmise comme suit :

- M. Benoit Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
- Mme Sonia Gagné, présidente-directrice générale de Recyc-Québec;
- M. Mathieu Rouleau, président du conseil d'administration de l'AOMGMR;
- M. Jacques Demers, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley, préfet de la MRC de Memphrémagog et président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- Me Karine Boies, présidente, Réseau environnement;
- M. Mathieu Filion, directeur de l'exploitation chez Puresphera.

ADOPTÉE

172-11-19

6.13 - Dégagement ligne électrique

ATTENDU que des pannes de longues durées sont répétitives sur notre territoire et tiennent notre population en otage à chaque fois qu'il y a des vents;

ATTENDU que les causes de ces pannes sont dues à des chutes d'arbres se trouvant dans la bande de protection prévue par le règlement sur les forêts de la MRC;

ATTENDU que le déboisement effectué près de ces bandes par de propriétaires forestier en fragilise la résistance aux vents;

ATTENDU que ces pannes répétées mettent la sécurité des personnes en danger, entraînent des pertes et nécessitent une mobilisation municipale;

CONSIDÉRANT que le déboisement des lignes électrique devient un enjeu majeur pour la population et pour le conseil municipal de Ste-Justine ainsi qu'un enjeu majeur de sécurité publique;

CONSIDÉRANT que la réglementation actuelle sur les coupes forestières plus particulièrement celle touchant les bandes de protection rendent les lignes électriques vulnérables en période de vents forts;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Réjean Labonté,

Et résolu à l'unanimité.

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine demande à la MRC des Etchemins une révision de la réglementation sur la bande de protection ainsi qu'une autonomie décisionnelle ayant trait aux permis de coupe de ladite bande.

ADOPTÉE

7 - QUESTIONS DIVERSES

7.1 - Oeuvre des loisirs

Le conseil municipal est informé des dossiers en cours à l'Oeuvre des loisirs notamment en ce qui a trait à la réparation de la toiture de la section de la patinoire, à la structure de cette toiture, au comité culturel, au marché de Noël, à l'Oktoberfestine, aux tournois 6 packs enfant et adulte ainsi qu'à la formation "gardiens avertis".

7.2 - Budget 2020 et états financiers comparatifs 2019

Dans le cadre du processus d'adoption des prévisions budgétaires 2020, le directeur général remet au conseil municipal un état comparatif qui présente les revenus et les dépenses de l'exercice financier (2019) en cours avec ceux de l'exercice financier précédent (2018) au 30 septembre.

De plus, il remet également un état qui compare les revenus et les dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier 2019 avec ceux prévus au budget 2019.

L'adoption du budget 2020 aura lieu le 19 décembre 2019 à 21h00 et le document de travail du budget 2020 sera remis aux membres du conseil lors du dépôt de l'avis public.

173-11-19

7.3 - Concierge Centre civique

Il est proposé par Mario Chiasson,

Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine retient les services de madame Isabelle Fauchon pour combler le poste de concierge au Centre civique et ce, selon les conditions établies dans le contrat de travail à intervenir avec madame Fauchon.

ADOPTÉE

174-11-19

7.4 - Transport autonomie

Il est proposé par Mario Chiasson,

Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte d'adhérer au service de transport adapté offert par Transport Autonomie Beauce-Etchemins pour l'année 2020;

QUE la Municipalité de Sainte-Justine accepte de payer la contribution 2020 qui s'établit à 3 715,33\$;

QUE ledit conseil municipal accepte également la tarification payée par l'utilisateur;

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine reconnaît la Ville de Saint-Georges comme municipalité mandataire.

ADOPTÉE

175-11-19

7.5 - Maison de jeunes l'Olivier des Etchemins

Il est proposé par Linda Gosselin,

Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte de verser la somme de 250\$ à la Maison des jeunes l'Olivier des Etchemins à titre de contribution financière pour l'année financière 2019-2020 de cet organisme.

ADOPTÉE

176-11-19

7.6 - Fonds d'aide au développement du milieu

Il est proposé par Marcel Tanguay,

Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer la convention de partenariat à intervenir entre la Caisse Desjardins des Etchemins et la Municipalité de Sainte-Justine dans le cadre du Fonds d'aide au développement du milieu de cette institution financière.

ADOPTÉE

7.7 - Rencontre des élus sur le loisir et le sport

Le conseil municipal est informé qu'un nouveau programme d'aide financière pouvant atteindre 66% des coûts admissibles sera lancé dès la mi-novembre pour les infrastructures qui doivent permettre la pratique d'activités récréatives ou sportives.

Ce nouveau programme provient de l'entente bilatérale intégrée Canada-Québec.

7.8 - Informatique - cyberrisques

Le directeur général mentionne aux membres du conseil que le système informatique de la Mairie a fait l'objet d'une attaque cyber-attaque et qu'il a déclaré la situation à la Mutuelle des Municipalités du Québec.

7.9 - Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés

La période de mises en candidature pour le Programme des distinctions honorifiques de la Médaille du lieutenant-gouverneur pour les aînés se terminera le 1er février 2020.

177-11-19

7.10 - Séance de décembre

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal convient de remettre la tenue de la séance ordinaire prévue le 5 décembre au 12 décembre 2019 à 19h30.

ADOPTÉE

8 - CORRESPONDANCE

178-11-19

8.1 - FQM

CONSIDÉRANT QUE les droits fondamentaux des personnes ont été proclamés et enchâssés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (1975) et la Charte canadienne des droits et libertés (1982);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les MRC sont reconnues par l'État québécois en tant que gouvernements de proximité en étant le palier de gouvernance le plus près des citoyens et des citoyennes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit œuvrer à offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant;

CONSIDÉRANT QUE la déclaration de principe de la Politique d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) rappelle que l'égalité est un droit fondamental et qu'il constitue une valeur essentielle de la démocratie québécoise;

CONSIDÉRANT QUE malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption de lois qui garantissent l'égalité de droit, des inégalités existent encore;

CONSIDÉRANT QUE des gestes politiques d'engagement en faveur de l'ouverture à l'autre, du respect de la diversité et de la différence sont encore nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Justine représente aussi la diversité de ses citoyens et citoyennes, eux-mêmes représentatifs de toute la diversité québécoise, et que, en ce sens, elle déclare leur droit au respect, à la reconnaissance et à l'inclusion;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Audrey Bédard,

Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine adopte la DÉCLARATION POUR L'INCLUSION ET L'OUVERTURE À LA DIVERSITÉ proposée par la FQM et la Municipalité de Sainte-Justine se positionne contre toute forme de discrimination ethnique, culturelle, sexuelle ou de genre et s'engage à :

- Adopter une culture organisationnelle appuyée sur les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion;
- Promouvoir les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion auprès de ses partenaires, de la population et lors de ses interventions;
- Offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert, inclusif et accueillant;
- Promouvoir la présente Déclaration auprès de la population.

ADOPTÉE

179-11-19

8.2 - Fondation de l'École des Appalaches

Il est proposé par Réjean Labonté,

Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte de verser la somme de 150\$ à la Fondation de l'École des Appalaches dans le cadre de la campagne de financement du Conseil des élèves et de la Fondation de l'École des Appalaches pour l'année scolaire 2019-2020.

ADOPTÉE

8.3 - L'Essentiel des Etchemins

Le conseil demande au directeur général de s'informer du montant versé par la MRC des Etchemins dans ce dossier avant de prendre une décision sur cette demande d'aide financière.

8.4 - Fondation Santé Beauce-Etchemin

Le conseil municipal convient de verser le même montant de contribution à cet organisme pour l'année 2020.

8.5 - Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches

Dans le cadre de la Semaine québécoise de réduction des déchets, le Conseil régional de l'Environnement et la Table régionale d'économie sociale Chaudière-Appalaches désirent rappeler aux municipalités que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

8.6 - COBARIC

Cette lettre du COBARIC a pour but de rappeler au conseil municipal l'ensemble des services offerts par cet organisme.

8.7 - Mini-Scribe

La revue Mini-Scribe de l'ADMQ est remise au conseil municipal.

8.8 - Commission scolaire de la Beauce-Etchemin

Le directeur général remet au conseil municipal le plan triennal 2020-2023 de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin.

8.9 - Démission Audrey Bédard

Madame Audrey Bédard remet sa lettre de démission à titre de conseillère municipale au siège numéro 3 en raison de nouvelles opportunités de carrière qui s'offrent à elle et qui sont incompatibles avec sa fonction de conseillère.

Sa démission prend effet à compter de maintenant.

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

180-11-19

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Linda Gosselin,

Et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 22h00.

ADOPTÉE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

PRÉSIDENT